

# Saint-Brieuc: 19 Aout 82

Les incidents qui se sont déroulés à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi des Côtes du Nord le 19 aout à St Breuc constituent la riposte du CID-UNATI aux contrôles effectués le 17 aout 1982 à DINAN. En effet, les "occupants" voulaient obtenir la levée des poursuites pénales engagées à l'encontre de quatre hiteliers (restaurateurs de DINAN).

Ces contrôles effectués par l'Inspection du Travail à DINAN s'inscrivaient dans un cadre d'action régional défini et préparé au cours du moi de mai. Cette action comportait notamment une très large information, les employeurs étaient parfaitement informés de l'éventualité d'un contrôle.

Dans les Côtes du Nord, le service a conduit une action relativement large: près de 150 contrôles ont été effectués, plus de 100 lettres d'observations ont été adressées aux employeurs et une vingtaine de procès verbaux constatant les abus les plus manifestes ont été dressés. Les contrôles effectués dans ce cadre à DINAN le 17 Aout, s'ils ont donné lieu à la constatation d'un nombre particulièrement élevé d'infractions (quatre procès-verbaux pour quatorze contrôles) n'ont pas été le théâtre "d'incidents dramatiques". Mais si les agents n'ont pas cru bon de relever des délits d'obstacles ou d'outrages, ces contrôles n'ont cependant pas été de tout repos. Dans de nombreux cas, les employeurs ont contesté leur droit de visite aux inspecteurs et contrôleurs, se sont parfois opposés à l'entrée des agents dans les locaux de travail, ont refusé de répondre à leurs questions, ont tenté d'utiliser des stratagèmes pour ne pas présenter les registres réglementaires, ont pris à témoins la clientèle pour la dresser contre les agents, certains n'hésitant pas à les couvrir des qualificatifs les plus orduriers quand ils n'ont pas menacé de les mettre à la porte. Mais aucune violence physique n'ayant été commise tout paraissait de voir s'apaiser.

Hier à Saint-Brieuc

## Des manifestants du C.I.D.-U.N.A.T.I. ont occupé la Direction du Travail

QUEST-FRANCE  
20 Aout 1982

**SAINT-BRIEUC** - Une trentaine de commerçants et artisans des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, adhérent au CID-UNATI, ont investi hier, peu avant 16 h, les locaux de la Direction départementale du Travail et de la Maine-d'Euvre, à Saint-Brieuc, où ils ont retenu le directeur adjoint de cette administration, M. Lecocq, ainsi que deux de ses inspecteurs. Ils entendaient protester contre les méthodes des contrôleurs du travail qu'ils qualifient d'"inquisitionnaires".

Le groupe des manifestants était conduit par M. Gilbert Roussou, artisan dans l'Orne et responsable du mouvement de Gérard Nicoud dans les régions Normandie, Bretagne et Pays de Loire.

Cette occupation faisait suite à des contrôles effectués mardi soir par une douzaine d'inspecteurs dans plusieurs hôtels et restaurants de la région de Dinan. Les manifestants ont exigé de prendre connaissance des rapports effectués après ces contrôles.

M. Lecocq leur a expliqué que ces documents n'étaient plus en sa possession et qu'il était impossible de satisfaire cette de-

mande. Il s'est dit prêt à dresser une liste des établissements contrôlés et des infractions relevées qu'il se proposait de leur remettre vendredi.

Les manifestants ont décliné cette offre, se disant « prêts à passer la nuit » dans les bureaux de la place Salvadore-Allende. Au cours de la discussion qui a parfois pris un tour assez vif, les occupants n'ont pas manqué d'évoquer le cas de l'hôtelière de Dinard condamnée, mardi dernier, pour avoir giflé un contrôleur de l'Inspection du Travail (OF du 18 août).

« Vos inspecteurs sont dressés et nous considèrent comme du gibier », s'est entendu dire le directeur adjoint du Travail. Des menaces directes ont été proférées à l'encontre des membres de la fonction publique en général. « Nous arriverons à connaître ton adresse personnelle », a d'ailleurs lancé un commerçant à l'un des contrôleurs présents.

Au-delà de ces excès verbaux, on retiendra cette mise en garde: « Nous sommes ici pour éviter le pire. Certains d'entre nous sont à bout et seront bientôt tentés de régler leurs comptes par la violence. » Cet avertissement était manifestement destiné à l'Admi-

nistration fiscale autant qu'à l'Inspection du Travail.

Les locaux ont été évacués dans le calme vers 20 h, après

l'intervention de la police. Le commissaire de la République a alors accordé une entrevue aux manifestants. Une délégation du

CID-UNATI et des professions de l'hôtellerie sera reçue lundi à Rennes par l'Inspection du Travail.

\* JEUDI 19 aout 1982 vers 16 heures, une trentaine d'individus se réclamant du CID-UNATI ont envahi les locaux de la DDTE. De façon quasi militaire, ils ont investi par petits groupes les bureaux suivant les ordres donnés par gestes par le responsable qui, accompagné de quelques personnes s'était approprié le standard. En écartant le personnel, ils ont alors filtré les communications téléphoniques



ne laissant passer que les demandes des employeurs, fait caractéristique du respect que portent ces personnes aux droits des travailleurs (les affichages CGT et CFDT ont par ailleurs été arrachés des panneaux syndicaux).

Ils ont utilisé eux-mêmes le téléphone pour avertir Ouest-france et FR 3 Rennes de leur action. Après avoir fermé la porte d'entrée en conservant la clé, ils ont visité systématiquement les bureaux afin de rechercher les agents ayant participé aux contrôles effectués le mardi précédant à DINAN, ainsi que les notes prises lors de ces contrôles. Ils se sont particulièrement acharnés sur les deux agents présents au bureau qui furent copieusement invectivés et injuriés, comparés à des membres de la Gestapo et à des SS. Leur fonction fut l'objet de quolibets "t'es fier de ton métier" et on leur rappela "l'affaire de DINARD" où un contrôleur avait été giflé. Les menaces se firent ensuite plus précises pour l'un des deux agents, le "chef" faisant partir les autres pour régler le problème "d'homme à homme", soulevant le bureau et cherchant manifestement l'incident.

Des menaces précises furent proférées: "on viendra avec des fusils, on est là avant que les fusils ne servent", "on a un fichier dans le département, on te retrouvera", "on viendra vous foutre de l'ammoniaque", "vous venez bien nous faire chier chez nous à minuit".

D'autres personnels ont été empêché de remplir leurs tâches: - interdiction de tirer des stencils, de répondre aux demandes téléphoniques des salariés.

- questions sur le nombre d'inspecteurs, la nature du travail.

Des documents confidentiels ont été consultés et même emportés: procès-verbal du Commissariat de Police, stencils confidentiels de l'aperçu mensuel de l'emploi, dossier concernant les contrôles effectués dans les hôtels-café - restaurants du département (une jeune femme qui essayait de les récupérer s'est fait tordre le poignet).

Ainsi, pendant plusieurs heures ce "commando" a empêché tout fonctionnement du service public, utilisé le matériel administratif à des fins privées, injurié et menacé le personnel, retardant sa sortie et séquestrant les agents pendant plusieurs heures, dérobé des documents administratifs.

## Occupation de la direction départementale du travail par le CID-UNATI

### L'inter-syndicale réagit à son tour...

L'inter-syndicale C.G.T.-C.F.D.T.-F.O. de la direction départementale du travail réagit, à son tour, dans un communiqué, contre l'occupation des locaux du siège à Saint-Brieuc (O.F. du 20 août), par un « commando » du CID-UNATI.

Parlant de séquestration du personnel « y compris les femmes enceintes », l'inter-syndicale dénonce simultanément un certain nombre de « faits graves » : « blocage des services ; filtration des communications téléphoniques (seul celles des employeurs) ; tentative de cloïtrer

l'un des contrôleurs présents dans son bureau ; disparition de documents, dont certains confidentiels, concernant la situation des entreprises, et menaces de « visites domiciliaires » chez certains agents... »

L'objectif de cette « manœuvre d'intimidation » est clair, aux yeux de l'inter-syndicale : « La levée des poursuites éventuelles qui pourraient être engagées à la suite de plusieurs contrôles effectués les jours précédents chez des hôteliers et cafetiers-restaurateurs de la région de Dinan ».

L'inter-syndicale souligne, à cette occasion, que ces contrôles avaient été largement annoncés et que plusieurs infractions à la législation du travail ont été constatées chez ces employeurs dinannais : « emploi de jeunes de moins de 18 ans après 22 h, emploi des salariés en dehors des heures affichées ; absence de repos hebdomadaire... »

Compte tenu des méthodes employées par le commando, l'inter-syndicale exige, en conséquence, que des poursuites pénales soient engagées contre leurs auteurs.

## L'occupation des locaux de la Direction du travail par le C.I.D.-Unati

### Des précisions de la direction générale

RENNES. - La Direction régionale du travail et de l'emploi Bretagne, suite à l'occupation de la Direction départementale du travail le 19 août, par un groupement d'employeurs, l'occupation s'est accompagnée d'attitudes préhensibles (menaces individuelles de violence, documents administratifs dérobés, fermeture des locaux au public, fait la mise en point suivante dans un communiqué : « C'est dans le cadre du contrôle de l'application des dispositions légales protégeant les travailleurs saisonniers que certains établissements hôteliers de la région de Dinan ont été visités par les agents de l'inspection du travail le 17 août. La protestation avait été informée que de tels contrôles, nécessités par la loi, ont été constatés, sur le terrain. Parmi les 14 établissements visités, un nombre limité (cinq) ont été verbaux pour des infractions caractérisées ayant trait à la durée du travail excessif, au non-respect du repos hebdomadaire, aux conditions de travail illégales pour des jeunes moins de 18 ans. Les contrôles ayant eu lieu dans les stations du département ont donné lieu à aucun incident.

La Direction régionale rappelle des propos que « l'inspection du travail est chargée d'assurer l'application correcte et le respect des droits sociaux des travailleurs salariés, tels qu'ils sont définis par le Code du travail. Elle remplit cette mission difficile dans le respect des droits de chaque citoyen, avec courtoisie et impartialité, et de toute pression extérieure. »

« Aussi, conclut-elle, les actes d'entrave aux fonctions, de menaces, d'injures, d'outrages de violence, à l'encontre des fonctionnaires, ont la même dénomination et sont protégés par la loi. L'occupation des locaux de la Direction du travail et de l'emploi, par un groupement d'employeurs, ne saurait être considérée comme une manifestation de protestation. Les poursuites pénales pourraient pas être engagées. »

## Le renvoi d'une affaire provoque une vive réaction d'adhérents du patronat indépendant

Salle comble, hier matin, pour une audience de tribunal, apparemment ordinaire. Le gros du public était constitué d'une cinquantaine de responsables bretons du Syndicat national des petites et moyennes industries (patronat indépendant), qui, réunis la veille à Loudéac, avaient fait le déplacement jusqu'à Lorient pour soutenir l'un des leurs.

M. Louis Mélédo, 55 ans, patron d'une entreprise de transports routiers lorientaise, était en effet prévenu d'obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur du travail, et outragé, alors que M. Jean-François Lehoux, 34 ans, secrétaire général, était cité à comparaître pour les mêmes motifs.

Si ce dernier était présent à l'audience, M. Mélédo, retenu par ses affaires en Auvergne, ne l'était pas, son avocat M. Le Roux, le représentant.

Les versions des faits étant contradictoires, le président du tribunal, M. Expert, estima qu'il convenait d'entendre à la fois M. Mélédo, et le témoin, à savoir M. Jacques Pomei, inspecteur du travail à Quimper, pour la branche des transports.

### Invectives

A peine eut-il annoncé le renvoi de cette affaire au 18 décembre prochain (« Pour que M. Mélédo puisse prévoir son emploi du temps en conséquence »), qu'une volée d'invectives jaillit de l'assis-

tance : « Minables... Charlots... Trouillards... C'est trop facile... Nous serons dix fois plus nombreux la prochaine fois... ».

Dans cette atmosphère houleuse, mais qui traduit bien l'état d'esprit actuel des responsables de petites et moyennes entreprises (nous y reviendrons plus loin), l'audience fut suspendue pendant une vingtaine de minutes. Le temps, pour quelques-uns, de faire un bout de conversation qui n'était pas spécialement agréable à l'inspecteur du travail concerné, tandis que se tenaient, prêts à intervenir, plusieurs inspecteurs de police.

L'incident, pour aussi vif qu'il fût, n'alla heureusement pas plus loin.

### Direction l'Inspection du travail

Sortis du tribunal, les délégués régionaux du S.N.P.M.I. prirent la direction de l'inspection du travail, devant laquelle ils déployèrent une banderole, avant qu'une délégation ne soit reçue par M. Beuhan. L'entretien dura une bonne demi-heure, mais il n'en sortit rien de positif.

« Un inspecteur du travail se réfugie derrière les textes. Or, nous estimons que certaines lois ne sont plus adaptées à l'époque actuelle. Dès lors, c'est un dialogue de sourds qui s'établit », dit-on du S.N.P.M.I., où l'on va encore plus loin : « Nous ne sommes pas contre

les inspecteurs du travail, mais nous estimons que, par certaines décisions, ils interviennent directement dans la gestion des entreprises, alors qu'ils n'ont aucune compétence pour ce faire. En réalité, ils ne jouent plus leur rôle d'arbitres, ils ont choisi leur camp, celui de la gauche ».

Pris au dépourvu par la décision du tribunal, ces adhérents du S.N.P.M.I. ont donc eu une réaction épidermique très vive qui montre - que les responsables des petites et moyennes entreprises descendent dans la rue parce qu'ils n'ont plus rien à perdre ».

C'est ainsi que d'une affaire de tribunal, d'aucuns sont conduits à faire le procès d'une économie chancelante et, surtout, celui - de tracasseries administratives abusives en un temps où les entreprises ont surtout besoin de travailler en paix ».

Rendez-vous est pris pour le 18 décembre.



## Ruffiac (Morbihan)

### Les petits patrons se rebiffent

PLCERMEL. - Venus de Redon et de Malestroit, de Mauron et de Plœrmel, 70 artisans et petits patrons se sont retrouvés hier après-midi à Ruffiac (56), pour défendre l'un des leurs. Et surtout pour protester contre une jeune inspectrice du Travail de Vannes, qu'ils accusent d'abuser de son pouvoir», dans le secteur dont elle est chargée, autour de Plœrmel.

En pull et blouson pour la plupart, ils se sont rassemblés devant le pavillon de M. Maquignon plombier chauffagiste. Celui-ci a présenté une demande de licenciements pour ses cinq salariés. L'inspectrice du Travail, Mme Lang, en a autorisé trois pour l'instant. Elle est venue sur place hier après-midi. «poursuivre son enquête administrative» sans se douter de ce qui l'attendait. Les 70 artisans ont pris position autour de la maison. Quelqu'un est monté sur une échelle pour couper les fils du téléphone. Une délégation

du S.N.P.M.I. a demandé à être reçue par l'inspectrice. En vain.

Dans l'après-midi, elle est sortie. Les artisans ont empêché de monter dans sa voiture. Les gendarmes l'ont alors invitée à se réfugier dans leur Estafette. Après quelques négociations, l'inspectrice a monnayé son départ, en échange d'un bref entretien avec le responsable régional du S.N.P.M.I. M. Devalx. Pour finir, les artisans ont escorté au pas la voiture de Mme Lang jusqu'à la place de l'Eglise de Ruffiac et

chantant «Ce n'est qu'un au-revoir»

#### Le travail et le code

Tout s'est donc déroulé dans le calme, sans incident majeur. Cette manifestation, que les participants qualifient de «spontanée», illustre cependant la tension qui existe, depuis quelques mois, entre artisans et petits patrons, d'une part, et l'inspectrice du Travail, d'autre part. «C'est de l'Inquisition, accusent-ils en bloc. Des contrôles tâtilons à longueur de temps et des amendes pour des bricoles... Quand nous lui parlons de nos problèmes, des commandes qui diminuent, elle nous sort son Code du travail et nous demande de construire des douches pour nos ouvriers...»

Mme Lang répondait, de son côté, qu'elle est venue à Ruffiac terminer son enquête et qu'il n'y a «aucun problème» entre M. Maquignon et elle. Elle demande aux manifestants de «laisser l'administration faire son travail»

Si l'on en croit la détermination affichée par les artisans à la fin de la journée, les choses risquent de ne pas en rester là. En laissant partir l'inspectrice du Travail, ils lui ont promis que les choses ne se passeraient pas si gentiment la prochaine fois.

Didier AUBIN.

Le 28 Octobre Jacqueline LANG se rend à Ruffiac pour une enquête licenciement éco. Cinq minutes après son arrivée les premiers manifestants arrivent devant la maison. Le téléphone est coupé, la voiture de Jacqueline LANG entouré d'autres véhicules.

Une femme portant un badge du SNPMI demande à être reçue et déclare en arrivant, "nous défendons les employeurs en difficulté". Jacqueline LANG lui indique qu'il n'existe pas de difficultés particulières entre elle et l'employeur chez qui elle se trouve et lui recommande de rencontrer le Directeur du Travail et de l'Emploi afin de lui exposer les difficultés des employeurs.

Les gendarmes étant arrivés Jacqueline LANG décide de quitter la maison et se dirige vers sa voiture. Les manifestants qui la laissent d'abord passer, lui interdisent ensuite l'accès de sa voiture. Elle demande alors aux gendarmes de lui faire quitter les lieux dans l'estafette de la gendarmerie. Après hésitations, on lui ouvre enfin la porte de l'estafette car le ton des manifestants commence à monter mais les gendarmes l'informe que l'on ne peut partir en raison des risques d'incident que ce départ pourrait créer.

Au bout d'un moment, l'officier de gendarmerie informe Jacqueline LANG qu'un représentant des manifestants désire lui parler et s'engage à la faire "libérer" en échange de l'entretien. Il s'agit du secrétaire régional du SNPMI. L'entretien a lieu



dans l'estafette en présence de l'officier de gendarmerie.

Mr DEVAUX, interlocuteur de Jacqueline LANG déclare avoir été informé vers midi de cette manifestation "spontanée" et que son syndicat n'intervenait que pour éviter les risques possibles.

Lors de l'entretien Mr DEVAUX déclara que Jacqueline LANG "créait des problèmes dans le département" ainsi que deux autres contrôleurs.

A la fin de l'entretien l'officier de gendarmerie rappelle à Mr DEVAUX ses engagements, celui-ci opine et informe Jacqueline LANG qu'en sa présence elle n'a rien à craindre des manifestants. Elle rejoint donc sa voiture en compagnie de l'officier de gendarmerie. Les manifestants encadrent sa voiture et l'accompagnent au pas jusqu'au bourg de RUFFIAC, puis la laissent partir aux cris de "ce n'est qu'un au revoir".

### Après l'affaire de Ruffiac vive protestation de l'intersyndicale de la Direction du travail du Morbihan.

Jacqueline demande à OUEST-FRANCE la publication du communiqué suivant. Ce communiqué est paru le 6.II.1982.

## L'inspection du travail en cause

NOUS AVONS RELATÉ dans quelles circonstances (O.F. du 29-10) un contrôleur du travail, Mme Jacqueline Lang, a eu maille à partir avec des petits patrons et artisans de l'est du Morbihan le 28 octobre, à Ruffiac. A la suite de cette affaire Mme Lang tient à apporter les précisions suivantes :

- L'inspection du travail est chargée de veiller au respect de la législation du travail. A ce titre ses agents n'ont pour rôle de négocier les conditions de travail des salariés, de leur relayer des représentants syndicaux, ni de modifier la législation actuelle, ceci étant du ressort du législateur. Il en résulte que faire reproche à un contrôleur du travail d'appuyer ses exigences sur le code du travail est une aberration et l'accuser ensuite d'abus de pouvoir justement parce qu'il s'appuie sur le code du travail est purement et simplement un non-sens.

« Un employeur dépose une demande de licenciement économique pour ses deux salariés. On l'informe le lundi matin que j'irai le voir le jeudi suivant, non pas pour lui parler de douches mais pour examiner son problème, ce qui montre s'il en était besoin, que l'on ne refuse pas d'entendre les difficultés économiques des petites entreprises. Du reste, chaque demande de licenciement fait l'objet d'un examen attentif

Faut-il croire que 70 employeurs venant d'ici mais aussi d'ailleurs (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique), se sont dépla-

cés jusqu'à Ruffiac pour reprocher à un contrôleur de faire son travail ?

Le secrétaire général du S.N.-P.M.I. en présence d'un officier de la gendarmerie m'a révélé que deux autres centres leurs « créent des problèmes dans les entreprises ». Ces agents subissent en effet depuis plusieurs semaines des pressions inadmissibles. Mais la liste est plus longue : intimidations et menaces, se multiplient à Vannes, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Rennes, Nantes. Dans chacune de ces villes, un ou plusieurs « incidents » de type Ruffiac ont eu lieu, et dont la « spontanéité » n'a pu éclore, qu'en présence d'un nombre non négligeable de représentants, d'organisations patronales précises et connues, ou à l'appel de ces organisations.

« L'inspection du travail, qui instruit les demandes de licenciement économique et veille au respect des droits anciens et nouveaux des salariés est la cible particulière de ceux que sa mission dérange et dont la seule ressource à ce jour est l'appel à l'intimidation par la violence, la menace et l'injure sur des agents isolés, les femmes de préférence dans le Morbihan ».

Le chef de l'inspection du Travail du Morbihan s'est rendu à Ruffiac.

Or sur les lieux un comité d'accueil prétendu spontané mais parfaitement organisé a cru bon d'exercer sur cette jeune femme isolée des pressions absolument inqualifiables. Ou est l'inquisition ? Qui est l'agresseur ? Un contre 70 ou 70 contre une ?

Et l'interrogatoire se poursuit : « Alors que le chômage interpele chacun (plus de 100 000 chômeurs en Bretagne), comment accepter la promesse que les choses ne se passeraient pas si gentiment la prochaine fois ? A qui profite l'intimidation ? »

OUEST-FRANCE

LE NOUVEMBRE 1982

## Vie sociale

### Après l'affaire de Ruffiac :

L'Union C.F.D.T. de Vannes dénonce l'action de certains employeurs

« L'Union C.F.D.T. de Vannes dénonce l'action de certains employeurs qui, en essayant d'intimider les contrôleurs et inspecteurs du travail, veulent empêcher l'application de la législation du travail notamment le licenciement économique ».

« L'affaire de Ruffiac n'étant que la succession des faits qui se sont déroulés le 27 mai 1982, l'Union des syndicats C.F.D.T. exige qu'il soit donné suite aux plaintes déposées au Parquet pour ces deux affaires afin que les auteurs de ces actions soient jugés et que soit respectée la législation du travail dans le département du Morbihan » demande le syndicat

LE CNPE A DÉNONCÉ  
LA CONVENTION  
UNEDICAiguillonné par une base de plus en plus frondeuse,  
le CNPF doit donner des gages de fermeté

# La révolte anti-tout des petits patrons du Morbihan

Ils font la chasse aux inspecteurs du travail, s'en prennent à EDF, aux contributions, aux médecins du travail et adhèrent au SNPMI par dizaines. Un corps social très vindicatif est en train de se constituer et personne ne sait d'où il vient.

Lorient (envoyé spécial)

La bataille se passe dans le pays de Meurtoit, à Ruffiac, en plein Morbihan. Les chasseurs, au nombre d'une centaine, ont leurs habits de tous les jours. Chaussés de brodequins, vêtus d'un bleu de travail ou d'une grosse veste de velours, ils ont traversé le département pour assister à la curée. D'autres viennent de plus loin encore. Rennes, Nantes... Joseph Maquignon, dit Jojo, ne leur a-t-il pas promis du beau gibier ? En fait de gibier, ces artisans et ces petits patrons bretons sont venus traquer Jacqueline Lang, contrôleuse du travail attachée à la direction du travail de Vannes (Morbihan). L'hallali a retenti dans toute la région : « Haro sur l'inspection du travail ! ».

Joseph Maquignon est artisan plombier-chauffagiste. Il a cinq salariés et veut les licencier ; son carnet de commandes est vide pour 1983. Pour trois d'entre eux, l'inspection du travail n'a pas fait de problèmes. Pour les deux autres, Jacqueline Lang veut effectuer un complément d'enquête. Le 28 octobre dernier, elle vient donc négocier avec ce petit patron, qui regrette qu'en France il faille « bouffer sa baraque pour avoir le droit de licencier ».

À 15 h, Jacqueline Lang constate que la maison dans laquelle elle se trouve est bloquée par une centaine d'artisans. À 17 h, elle sort sous les huées, les injures et les menaces. Les petits patrons, de plus en plus déchaînés, l'empêchent de rejoindre sa voiture et montent sur les poteaux téléphoniques pour couper les fils du téléphone. Elle doit se réfugier dans l'estafette de gendarmerie.

Simple incident ou symptôme d'une révolte profonde ? Pour Odile Pfister, chef d'entreprise, très bouillonnante secrétaire locale du SNPMI, ce n'était qu'une manifestation « bon enfant ». Néanmoins, « la révolte naît souvent de l'incompréhension et, en ce moment, nous sommes des victimes. »

Le lendemain 29 octobre, « l'injustice administrative » s'est abattue cette fois sur les établissements Royer, au Vivier-sur-Mer (Ille-et-Vilaine). Ce jour-là, le directeur du travail du département vient demander des explications à ce petit PDG du bâtiment qui ne veut pas accorder à ses salariés la cinquième semaine de congés payés, ni abaisser la durée hebdomadaire du travail à trente-neuf heures. Avec leur accord, il est vrai ! Une soixantaine de petits patrons du SNPMI attendent la délégation de l'inspection du travail et la séquestrent.

Deux semaines plus tôt, à Lorient (Morbihan), M. Méleto, un patron qualifié de « dur » par ses pairs, devait passer en correctionnelle pour avoir refusé de laisser entrer dans son entreprise de transport un inspecteur du travail M. Méleto, le patron aux cinq cent trois salariés et aux quatre cent quatre-vingt-treize camions, refusé d'être jugé alors que pas une entreprise de transport n'est en règle.

Cet homme, dont la légende régionale veut qu'il ait commencé au volant d'un camion volé aux Allemands pendant la guerre, ne s'est donc pas présenté devant le tribunal. Néanmoins, quatre-vingt patrons du SNPMI sont venus le soutenir et ont fini la journée en occupant les locaux de l'inspection du travail... histoire de ne pas s'être dérangés pour rien.

Face à ces « incidents », Jacques Devaux, secrétaire pour toute la Bretagne du SNPMI, rappelle que son syndicat est « légaliste ». Odile Pfister, responsable locale, assure qu'elle « respecte les lois ». L'un et l'autre s'en prennent « simplement » au « zèle » de certains inspecteurs. Selon Jacques Devaux, militant patronal, « il n'y a que les femmes qui créent des problèmes ». Et de citer Jacqueline Lang ou Melle Brieç, les deux « égéries » de l'inspection du travail bannies par le monde patronal. Pour les inspecteurs du travail, « le SNPMI a un double langage ». D'une part, il se présente comme une organisation responsable, d'autre part il soutient et organise des actions qui visent à supprimer tout droit au travail.

Jusqu'ici, ce « double langage » semble réussir au SNPMI. Voilà un an, ce petit syndicat patronal vieux de quarante-six ans, quasi inexistant et assuré par un vieux pétainiste, trouvait ses lettres de noblesse dans une reconnaissance nationale accordée en juin 1981 par François Mitterrand qui le reçut à l'Élysée. Parallèlement, dans tous les départements et en Bretagne particulièrement, le SNPMI multipliait les coups de main. D'abord contre l'EDF, cette « centrale communiste » qui, en 1980, par ses coupures intempestives de courant, menaçait les nombreux entrepôts réfrigérés de cette région spécialisée dans l'industrie agro-alimentaire. Pendant un an, les adhérents du SNPMI ont donc supprimé le prélèvement automatique et

déduit de leurs factures le 1 % réservé au comité d'entreprise qui, selon eux, sert surtout à financer le PCF.

Mais le SNPMI doit surtout son audience à son congrès national, le 23 novembre 1981, à Paris, où Jean Auroux, ministre du Travail, n'a pas pu placer un mot tant la véhémence patronale était grande. Selon Jacques Devaux, « depuis on n'arrive plus à aller voir tous les chefs d'entreprise qui veulent adhérer, tellement il y en a ». Après deux ans d'existence en Bretagne, le SNPMI aurait recruté dans cette région plus de sept cents chefs d'entreprise, dont deux cents dans le Morbihan. Des petits patrons que jusqu'ici personne ne connaissait.

À l'union départementale CFDT (majoritaire dans le département), on examine la liste des candidats du SNPMI aux prochaines élections prud'homales.

Surprise ! Tous ces petits patrons sont inconnus. Un corps social très vindicatif est en train de se constituer et personne ne sait d'où il vient.

Les chiffres du petit bureau du SNPMI régional à Lorient font juste état d'entreprises d'une moyenne de vingt-trois salariés, dont une grande majorité dans le sinistré secteur du bâtiment et des travaux publics. Pour Jacques Devaux et pour sa femme, qui sert de secrétaire dans leurs trois pièces-cuisine syndicales, « les adhérents sont aux abois. Plus leur entreprise est petite et plus les problèmes sont vifs. Dès que quelque chose ne tourne plus rond, ils ne savent pas quoi faire. Ce ne sont pas des gestionnaires. Ils ne connaissent rien. Encore moins en droit du travail. » Alors, ils cherchent une bouée de secours.

La majorité des appels que Jacques Devaux reçoit lui relatent une histoire ; celle d'une « injustice » fiscale par exemple : le PDG des carrières Levêvre à Plémet (Côtes-du-Nord), qui a vu sa taxe professionnelle passer entre 1980

et 1981 de 120 000 francs à 420 000 F. L'action du SNPMI avait ramené cette taxe à 140 000 F.

En 1982, M. Levêvre doit payer 390 000 F, alors que Laurent Fabius a accordé un allègement national de 5 % sur la taxe professionnelle.

Le problème est identique pour l'entreprise Lessard à Moncontour (Côtes-du-Nord), qui devra payer pour 1982 750 000 F au lieu de 520 000 un an plus tôt... pour avoir investi entre-trois plusieurs millions de francs.

Jacques Devaux ne laisse pas ces histoires se perdre, il rend régulièrement visite aux chefs d'entreprise « brimés ». Il les présente aux autres adhérents, les organise et leur fait découvrir « la solidarité patronale » pour 1 250 F par an. Il est fier de ses troupes. Il sait qu'en moins d'une heure, il peut les mobiliser pour soutenir une « victime » à l'autre bout du département.

L'administration n'est pas la seule bête noire du SNPMI. En juin dernier, les petits patrons ont débarqué en pleine assemblée générale de la médecine du travail du Morbihan... un organisme géré par l'Union patronale du département (CNPF). Ils ne voulaient plus payer 250 F la visite pour « une médecine de charlatan ». Du coup, le prix de la consultation qui devait être relevé ne l'a pas été.

De victoire en victoire, ce patronat qui ne vient de nulle part et dont personne ne sait où il se dirige a fini par intriquer le patronat officiel : celui de l'Union patronale ou de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Sur la petite centaine d'adhérents que revendiquent l'Union patronale du Morbihan, plusieurs seraient passés au SNPMI. M. Boullier, président du CNPF régional et, à ce titre vieux routier des commissions paritaires en tout genre, reconnaît que le SNPMI est « plus actif et plus recruteur ». Membre de l'Assemblée permanente du

CNPF, M. Boullier essaye bien quand il est à Paris d'expliquer les problèmes du patronat local. Sans succès.

Pour les élections à la CII de Lorient, le 22 novembre prochain, le CNPF a décidé d'« accueillir » quatre membres du SNPMI sur sa liste. Philozophe, M. Boullier espère que « les responsabilités » vont assagir le tempérament fougueux de ses co-listiers. Nombre de chefs d'entreprise de taille respectable ont quant à eux choisi le noyautage : après avoir dans leurs jeunes années milité dans l'alle « progressiste » du patronat (CJD), ils ont rejoint aujourd'hui les rangs du SNPMI. Ainsi, sans participer aux actions, Jean-Luc Le Douarin, PDG du plus grand hypermarché de la région, « comprend le ras le bol » des petits patrons. Il est vrai qu'une réussite du SNPMI le porterait à la tête de la chambre de commerce régionale.

Il n'est d'ailleurs pas le seul à « miser » sur la combativité du petit patronat. À la chambre de commerce certains voient se profiler l'ombre du RPR. Gérard Deuil, président national du SNPMI, n'a-t-il pas appelé à voter Jacques Chirac au premier tour de présidentielles ?

Pour le moment, les notables locaux laissent faire. Ils attendent les résultats des élections prud'homales, où le SNPMI espère bien ramasser 30 à 40 % des voix patronales. Si le 8 décembre prochain les petits patrons atteignent leurs objectifs, ils deviendront l'objet de multiples convoitises. Dès lors servent d'exemple aux artisans commerçants de l'USAM (Union des syndicats d'artisans du Morbihan) : ont exprimé leur « solidarité » de l'affaire de Ruffiac. Un réveil et regroupement des classes moyennes serait pas sans effets sur la géographie politique de la région.

Eric HASS



A Ruffiac, Jacqueline Lang, contrôleuse du travail, entourée par une centaine de petits patrons, devra se réfugier dans l'estafette de la gendarmerie.

## Tribunal

Venus soutenir le transporteur Louis Mélédo  
les « petits patrons » perturbent l'ambiance  
... mais l'affaire est renvoyée

# LES TRUANDS AMNISTIÉS LES PATRONS CONDAMNÉS



Venus soutenir le transporteur Louis Mélédo

Le Tribunal de grande instance de Lorient a une certaine habitude des audiences agitées, mais les agitateurs d'hier matin étaient d'une espèce assez nouvelle dans le

cadre du prétoire. Il s'agissait d'une cinquantaine de « petits patrons » arborant tous au revers du veston ou du tailleur le badge rouge et bleu du S.N.P.M.I., syndicat national des petites et moyennes industries. Ils étaient venus de toute la Bretagne pour soutenir « l'un des leurs », Louis Mélédo, transporteur et exploitant de carrières à Lorient inculpé « d'obstacle à l'accomplissement de ses devoirs par l'inspecteur du travail » et d'outrages à ce même inspecteur.

Mais Louis Mélédo avait d'une certaine manière joué un tour à ses supporters. Il n'était pas là. « En ces temps difficiles, expliqua son secrétaire venu le représenter Jean-François Lehoux, un chef d'entreprise comme M. Mélédo a de nombreuses obligations, et notamment la recherche des marchés nécessaires à la survie de son entreprise. Il avait aujourd'hui un important rendez-vous en Auvergne, avec la D.A.T.A.R. Il a reçu la convocation pour cette audience, il y a seulement trois semaines, trop tard pour qu'il puisse modifier son programme. »

Après un court délibéré, le président Expert décidait de renvoyer l'affaire au jeudi 16 décembre, à 9 h.

Hurler dans la salle ! Il fallait attendre le décroissement du chapeau pour percevoir quelques phrases émergeant du brouhaha. « On n'a pas que ça à faire ! » « C'est trop facile, mais essayez tranquilles, on reviendra dix fois

plus nombreux ! » « Et ça s'appelle la justice ! » sans oublier l'injure à la mode, lancée par Penmatowski : « Bande de charlots ! »

Le président imperturbable, attendit qu'un moment de calme revienne dans la salle pour expliquer que la présence des manifestants n'était pour rien dans ce renvoi. « L'enquête ayant fait apparaître des contradictions entre les déclarations du prévenu et celle de l'inspecteur du Travail, le Tribunal estime indispensable la présence de M. Mélédo en personne, pour qu'il puisse lui-même s'expliquer à l'audience et que les débats soient contradictoires. »

Dans la salle des pas-perdus, on entendit des représentants des P.M.I. expliquer « qu'ils n'avaient rien contre les inspecteurs du Travail mais qu'ils en avaient assez de la désinvolture de l'administration. Nous voulons bien recevoir un inspecteur du Travail, mais qu'il prenne d'abord rendez-vous comme tout le monde. On compte sur nous pour créer des emplois. Très bien, mais alors que l'on espère, de nous imposer des brimades pour des péccadilles et que l'on admette que nous sommes maîtres dans nos entreprises. »

Banderole déployée (notre photo), les petits patrons décidaient alors de se rendre jusqu'à l'inspection du travail, « afin tout de même de n'avoir pas fait le déplacement pour rien. »

LORIENT

(Ouest France  
8.10.82)

OF: 10 aout 1983

## Vie sociale

### Inspection du Travail

**La C.G.T. et la C.F.D.T. demandent aux pouvoirs publics de couper « toutes relations » avec le C.I.D.-U.N.A.T.I. et le S.N.P.M.I.**

RENNES. — Deux incidents ont motivé les réactions de la direction départementale du Travail. Celle-ci rappelle que « les fonc-

tionnaires ont pour mission non seulement d'assurer la défense des droits des salariés, mais aussi de protéger les employeurs qui appliquent correctement le droit du travail, contre la concurrence déloyale de ceux qui s'exonèrent illégalement de leurs obligations et de leurs charges, rappelle que les actes d'entrave aux fonctions, de menaces, d'insultes, d'outrage ou de violence à l'encontre des inspecteurs et contrôleurs du Travail feront l'objet, de la part de leurs auteurs, de poursuites pénales.»

De fait, des poursuites pénales ont été engagées à l'encontre d'un employeur qui, selon la direction du Travail, a « manifestement mis obstacle à l'accomplissement du contrôle dans son établissement ». A deux reprises donc : le 12 juillet, à 22 h 30, alors que les représentants de l'inspection du Travail étaient accompagnés d'un commissaire de police, et le 22 juillet, à 15 h 30, lorsque M. Fortin, directeur départemental du Travail, et deux contrôleurs, accompagnés de deux inspecteurs de police, et qui trouvèrent sur place une quinzaine de membres du C.I.D.-U.N.A.T.I.

La C.G.T. et la C.F.D.T., après une entrevue avec M. Gil, directeur régional du Travail, « condamnent, une nouvelle fois, de telles agissements et dénoncent ceux qui en sont les instigateurs ».

Elles demandent aux pouvoirs publics « de prendre les moyens suffisants pour permettre un contrôle normal de chaque établissement et de couper toutes relations avec les syndicats C.I.D.-U.N.A.T.I. et S.N.P.M.I. », tant que ceux-ci feront obstacle aux contrôles de l'inspection du Travail.

DINARD :

LES MEMES , UN

AN APRES ...



# **DINARD: 20 JUILLET 1982**

• Le 20 juillet 1982 Gilles MATHEL, contrôleur du travail à RENNES, se rendait accompagné d'un Directeur Départemental adjoint et d'un Inspecteur du Travail, à DINARD dans un Hôtel où des contrôles précédents avaient révélés la présence de salarités non déclarés.

• De fait, deux minutes après son entrée dans l'établissement, deux salariés en tenue de travail cherchaient à quitter l'établissement.

• Interrogée sur leur identité, Madame TRIHAN, patronne de l'hôtel, répondait qu'il s'agissait de ses fils.

• Gilles MATHEL prenant des notes sur un carnet, appuyé sur le comptoir du hall, Mme TRIHAN lui interdisait de s'y appuyer "le comptoir étant sa propriété personnelle" puis elle lui prit le carnet des mains et le jeta à terre en le bousculant.

• Madame TRIHAN se mit alors à insulter les trois agents de l'Inspection du Travail en les traitants de "petits cons, branleurs, fainéants qui êtes payés à ne rien faire."

• Puis elle apostropha Gilles MATHEL en lui disant: "depuis le temps que j'ai envie de vous faire une tête au carré". Joignant le geste à la parole elle le gifla violemment. Gilles MATHEL tentant de la calmer et lui soulignant les conséquences que pouvait avoir son comportement, elle répondit: "je m'en fiche, je ne suis pas inscrite au registre du commerce" et le gifla à nouveau à trois ou quatre reprises.

COMMUNIQUE DE PRESSE  
-----

Le mardi 12 juillet 1983, à 22 h 30 à l'HOTEL RESTAURANT "La Vallée" à DINARD, Mme TRIHAN avait fait obstacle au contrôle effectué par l'inspection du travail accompagnée du commissaire de police. (Voir O.F. du 23 Juillet 1983).

Le vendredi 22 juillet 1983, à 15 h 30 un nouveau contrôle était entrepris par Monsieur FORTIN, Directeur Départemental du Travail, deux contrôleurs du travail accompagnés de deux inspecteurs de police de DINARD.

Malgré le procès-verbal dressé à la suite des événements du 12 juillet, Madame TRIHAN a de nouveau fait obstacle à tout contrôle de son établissement en prévenant une quinzaine de membres du CID-UNATI.

Suite à une entrevue qu'ils ont eue avec M. GIL, Directeur Régional du Travail, les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T. de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi condamnent une nouvelle fois de telles agressions et dénoncent ceux qui en sont les instigateurs.

Estimant que le contrôle de la bonne application des lois sociales doit être fait dans l'ensemble des établissements, sans distinction, demandent aux autorités publiques :

- de prendre les moyens suffisants pour permettre un contrôle normal de chaque établissement ;

- de couper toutes relations avec les syndicats CID-UNATI et S.N.P.M.I. tant que ceux-ci seront les fomenteurs d'actions brutales à l'encontre des agents de l'inspection du travail.

OF: 23 / 07 / 83

## 35 - Ile-et-Vilaine

### Vie sociale

#### **Contrôle du temps de travail**

#### **La Direction du travail confirme et menace...**

Un incident s'est produit sur la côte le 12 juillet à l'occasion d'une opération de contrôle du temps de travail dans un hôtel par les services spécialisés. Nous nous en sommes fait l'écho dans notre édition du 20 juillet ainsi que de la protestation émanant à ce propos des syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de l'Inspection du travail.

Dans un communiqué publié vendredi, la Direction départementale du travail et de l'emploi confirme les faits et menace ceux qui se livreraient à nouveau à de telles manifestations de sanctions sévères.

L'administration apporte sur les faits un certain nombre de précisions. Lors d'un contrôle effectué dans un hôtel-café-restaurant de Dinard, raconte-t-elle, une quinzaine de membres du C.I.D.Unati, appelés en renfort par l'hôtelière, ont pris à partie les agents de l'Inspection du travail. « Si elle ne révèle ni le nom de l'établissement, ni celui de l'hôtelière, la Direction du travail n'en indique pas moins que ses services avaient connu l'an dernier des difficultés de même nature dans cet établissement et que l'intéressée a déjà été condamnée pour voie de fait sur la personne d'un contrôleur du travail ».

Et de poursuivre : « La Direction départementale du travail rappelle à ce propos que l'Inspection du travail est chargée d'assurer l'application correcte et le respect des droits sociaux des travailleurs salariés, tels qu'ils sont définis par le code du

travail. Elle remplit cette mission sociale difficile dans le respect des droits de chaque citoyen, avec courtoisie et impartialité à l'abri de toute pression extérieure Indue ».

« Aussi tous les actes d'entrave aux fonctions, de menaces, d'injures, d'outrage ou de violence à l'encontre des fonctionnaires dont la mission est définie et protégée par une convention de

l'organisation internationale du travail et par la loi française ne sauraient être tolérés. Leurs auteurs s'exposent à des poursuites pénales qui ne manqueront pas d'être engagées ».

Concernant l'affaire de Dinard, un procès verbal des faits a été dressé et transmis au parquet de Saint-Malo à qui il appartiendra de décider des suites à lui donner

### Vie sociale

OF 20.7.83

#### **Protestation des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'Inspection du travail après l'échec d'un contrôle**

Un incident s'est produit voici quelques jours sur la côte à l'occasion d'un contrôle sur la durée du travail. Deux agents de l'Inspection du travail ont été insultés par une quinzaine de personnes et le contrôle, pour des raisons mal élucidées, n'a pu finalement avoir lieu. Ce qui a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

A la suite de cet incident, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'Inspection du travail ont publié

un communiqué où ils « condamnent de telles agressions », demandent au directeur du travail et au préfet de « condamner publiquement de tels actes et d'en dénoncer ouvertement les instigateurs ». Ils exigent « des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des agents de l'Inspection du travail et pour qu'il n'existe pas en Ile-et-Vilaine d'établissements hors la loi en raison du manque de fermeté des pouvoirs publics ».

# CHATEAU - THIERRY

MAI 83

Je te confirme, par ce courrier, notre dernier entretien au cours duquel je t'ai informé des graves incidents dont j'ai été victime le Jeudi 05 Mai 1983 à 10 H 00, lors d'un contrôle effectué aux Etablissements A.C.M. CHAMPENOIS - 72 Bis, Avenue de Château Thierry à BRASLES 02400 Château Thierry et dont le S.N.P.M.I. est à l'origine.

Un rendez-vous avait été pris à cette date avec le P.D.G. de cette entreprise afin de programmer des travaux en matière de sécurité -(3 procès-verbaux depuis 1978 à ce sujet)- et afin de vérifier le respect de la procédure d'élections des Délégués du Personnel.

Quelques semaines auparavant, j'avais été saisi d'une demande de licenciement du salarié qui venait (à la suite d'une grève sur les conditions de travail) de demander l'organisation d'élections de Délégués du personnel.

Une décision de refus avait été signifiée l'avant-veille de ma visite.

J'ai d'abord été suivi pendant plusieurs kilomètres par un véhicule dont le propriétaire s'est ensuite retrouvé parmi les "invités" du patron de l'entreprise.

Arrivé dans l'entreprise, j'ai été brusquement entouré par une quinzaine de militants du S.N.P.M.I. arborant les badges de ce "syndicat", qui m'ont fermement conduit dans le bureau du P.D.G. de l'entreprise et qui ont exigé, afin de "contrôler mon objectivité dans le travail", de faire la visite des ateliers avec moi ; ce que j'ai bien entendu refusé catégoriquement.

Malgré mes demandes, les 15 personnes présentes m'ont interdit de sortir du bureau pendant 1 heure et m'ont copieusement insulté et abreuvé de vérités premières, allant de "Menteur" à "Connard" en passant par "Salopard", "Rigolo" ou "Charlot" - "nous sommes venus soutenir un adhérent victime des Socialo-communistes, on est encore en démocratie, on empêchera les fonctionnaires révolutionnaires de foutre le bordel dans nos entreprises" - "les lois AUROUX y-en-a-marre" - "la C.G.T. on n'en veut pas dans les entreprises françaises".

J'ai été "relâché" vers 11H15, mais je n'ai pas pu partir pour autant car ma voiture était bloquée par deux véhicules arborant le sigle S.N.P.M.I.. Ils n'ont accepté de me laisser partir qu'au bout de quelques minutes.

CAEN

JUIN 83

Le 14 Juin 1983, M. CHEVAL, potier au Tronquay (14), tirait avec une carabine sur la voiture d'un inspecteur du travail qui venait effectuer une visite de son entreprise ; cette visite était, pour M. CHEVAL, une entrave à sa liberté de recevoir ou non qui bon lui semble dans son entreprise.

L'employeur irascible est également membre du CID-UNATI, et l'après-midi, M. RENOUF, responsable régional de cette organisation, venait faire du tapage dans les bureaux de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, insulter et menacer l'inspecteur, transformé en coupable.

# L O R I E N T

JUILLET 83

## AGRESSION CONTRE UN INSPECTEUR DU TRAVAIL PROTESTATION DE L'U.D.-C.G.T.

Dans un communiqué du 25 juillet, l'Union départementale C.G.T. du Morbihan a exprimé son indignation devant l'agression dont a été victime le camarade inspecteur départemental adjoint du Travail.

Après avoir constaté que les agressions contre des fonctionnaires chargés de veiller à l'application de la loi se multiplient, la C.G.T. demande que la justice soit faite et que les employeurs respectent les prescriptions de la loi.

Dans le même temps, la C.G.T. demande que le nombre d'inspecteurs du Travail soit au minimum triple afin qu'ils puissent réellement assurer leur mission de contrôle.

# CAEN

Octobre 83

PROCÈS  
CID UNATI

## HEURTS ENTRE MANIFESTANTS ET MILITANTS C.F.D.T.

Entre ceux qui étaient venus soutenir le militant CIDUNATI, accusé d'avoir tiré sur la voiture d'un inspecteur du travail, et les collègues militants C.F.D.T. de celui-ci, des heurts se sont produits mercredi aux abords du Palais de Justice. Ici un militant C.F.D.T. vient d'être pourchassé par des manifestants et frappé à plusieurs reprises. Gilbert Renouf, à gauche sur notre photo, est obligé d'intervenir et d'évacuer ces manifestants trop zélés qui, affirme le responsable régional CIDUNATI, n'appartiennent pas à son organisation.



# HEURTS ENTRE MANIFESTANTS ET MILITANTS C.F.D.T.

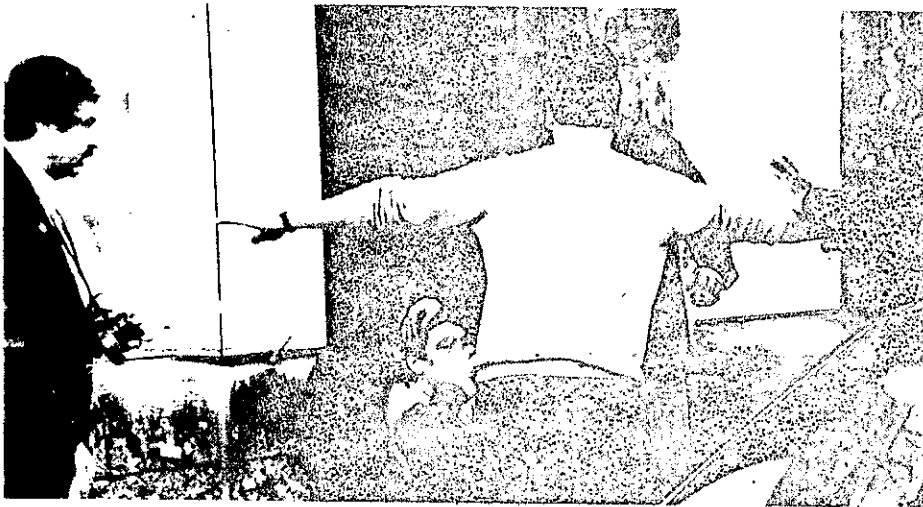
Dans un communiqué que nous a remis M. Renouf, celui-ci affirme qu'en tant qu'administrateur de région, il a fait dégager trois éléments étrangers au CIDUNATI. Celui-ci restera vigilant dans ses différentes actions pour ne pas être noyauté par des gens de l'extérieur.



Ils s'en prennent plus particulièrement à un militant C.F.D.T. qui a été frappé Place St Sauveur. Gilbert Renouf, responsable régional du CIDUNATI, doit s'interposer et évacuer ces manifestants qui, affirme-t'il, n'appartiennent pas à son organisation

**C.G.T.  
et C.F.D.T. :  
l'exemple  
du refus  
d'appliquer  
le droit du travail**

Le syndicat travail et emploi C.F.D.T. et le syndicat C.G.T. affaires sociales ont tenu à donner leur avis : « Cette affaire, disent-ils, s'inscrit en effet dans une campagne orchestrée par les organisations les plus rétrogrades du patronat (S.N.P.M.I., CID-UNATI) contre l'application d'une partie du droit du travail et contre les fonctionnaires chargés de faire appliquer ce droit. L'exemple récent de la SOVACO, une entreprise de confection de Vassy, en est une parfaite illustration ».



CHRONIQUE MANIFESTATIONS

